



COMMUNE D'AIGLE

# AMENAGEMENT DE LA PLACE DU MARCHÉ AIGLE

MANDAT  
D'ETUDES  
PARALLELES

RAPPORT DU COLLEGE D'EXPERTS

OCTOBRE 2021



## SOMMAIRE

|    |  |    |
|----|--|----|
| 1. | CONTEXTE ET OBJECTIFS  | 4  |
| 2. | PROGRAMME DU MEP<br>Historique<br>Périmètre<br>Démarche participative<br>Programme   | 5  |
| 3. | DEROULEMENT DE LA PROCEDURE<br>Dispositions réglementaires<br>Participants<br>Organes<br>Critère d'évaluation<br>Déroulement | 12 |
| 4. | PRESENTATION DU PROJET LAUREAT<br>ET DES AUTRES CONTRIBUTIONS  | 16 |
| 5. | RECOMMANDATIONS POUR LA SUITE  | 40 |
| 6. | SIGNATURES DU COLLEGE D'EXPERTS  | 41 |

## 1. CONTEXTE ET OBJECTIFS

En avril 2013, le Conseil communal d'Aigle validait le préavis 2013-07 pour la demande de crédit des travaux de réaménagement des espaces publics du centre-ville d'Aigle, incluant la place du Marché.

Ce préavis a été annulé en 2015 par l'invalidation de la votation populaire par le tribunal fédéral. La Municipalité a, par la suite, décidé de traiter chaque secteur séparément, permettant ainsi d'entamer la requalification du centre. La rue du collège a été réaménagée en 2018. La place du Marché et ses rues adjacentes et le deuxième secteur à faire l'objet d'une refonte.

Depuis 7 ans, très peu de choses se sont passées sur cet espace public majeur, véritable clé-de-voûte des espaces publics aiglons. Le déplacement du parking situé sur la place du Marché ayant été acté par la construction d'un parking temporaire en prolongement du parking Chevron, il est donc maintenant urgent de libérer la place du stationnement et de réaliser un espace public digne de ce nom pour les Aiglons.

En tant que lieu emblématique de la ville d'Aigle, le réaménagement des espaces publics de la place du Marché revêt un enjeu majeur. De sa qualité dépendront l'attrait et la convivialité du centre-ville.

A son terme, le projet devra proposer un aménagement clair, simple et lisible de jour comme de nuit. La place devra pouvoir accepter les événements hebdomadaires tels que le marché, ainsi que les événements plus ponctuels, tels la braderie et le festival Aigle-In-Music. L'objectif est de créer un lieu de vie favorable à la rencontre, à la contemplation du paysage et à la vie en société.

L'objectif de la procédure des mandats d'étude parallèles (MEP) initiée est était de concrétiser le réaménagement des espaces publics pour faire de la place du Marché:

- un pôle culturel
- une place symbolique pour la ville, insérée dans un réseau d'espaces publics et image de marque de la commune ;
- une porte d'entrée aux commerces du centre-ville ;
- un support de vie quotidienne pour les habitants et les usagers, riche d'une diversité d'usages et d'ambiances.

Le projet désigné comme lauréat au terme de la procédure devait tenir compte des éléments contraignants du programme tout en formulant une proposition cohérente pour la place intégrant des thématiques diverses telles que l'aménagement des espaces publics, les aménagements paysagers, la mise en valeur du patrimoine architectural ou l'intégration d'itinéraires destinés aux mobilités douces.

Il était attendu du projet de conception qu'il définisse une vision tenant compte outre de la grande qualité des espaces proposés, des préoccupations en matière de visibilité, de sentiment de sécurité, d'exigences d'entretien, d'exploitation, d'accueil d'événements, d'accessibilité et d'ergonomie pour tous les usagers, tout en respectant une certaine simplicité de moyens.

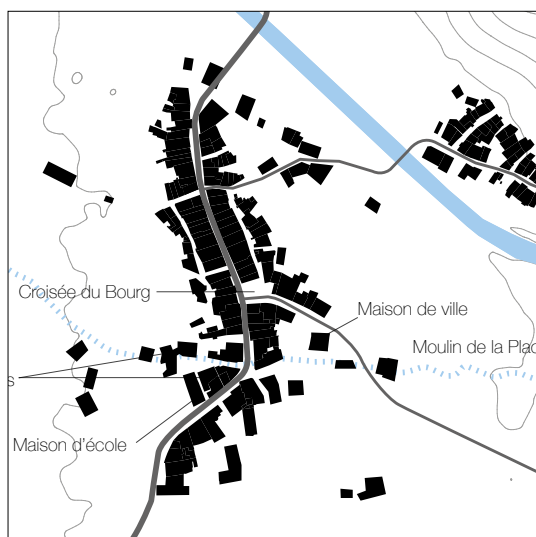
Comme base de la procédure, le coût de l'ouvrage avait été estimé à CHF 2'450'000, montant excluant les réseaux souterrains susceptibles d'être déplacés ou remplacés. Il n'était par contre pas demandé aux concurrents de chiffrer le projet dans le cadre des MEP, le chiffrage précis étant prévu après les phases SIA 31 et 32 lancées pour le projet lauréat.

## 2. PROGRAMME DU MEP

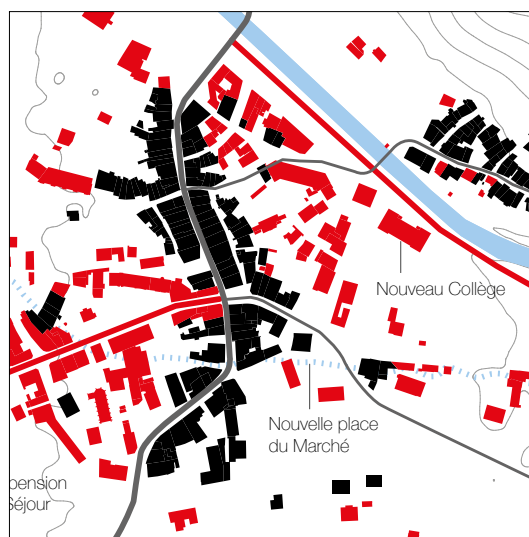
### 2.1 Historique

La place du Marché est un espace public que s'est composé au fil du temps autour de l'ancienne maison de ville (AMV), bâtiment du XVI<sup>e</sup> siècle.

Elle se situe à proximité de la rue du Bourg et la rue Farel, deux rues fondatrices du centre-ville historique qui étaient, dans le prolongement du pont Napoléon, le seul moyen de transiter de Montreux vers l'Italie.



Aigle, 1748



Aigle, 1890



Aigle, 1849



Aigle, 2015

Au XVIII<sup>e</sup> siècle Le Bourg est le haut lieu du commerce. Il accueille en son milieu l'ancienne place du Marché, alors appelée Croisée du Bourg, ou Milieu-du-Bourg. Au Nord de cette dernière se dressent les premières halles à arcades attestées de la ville.

Non loin de là, à l'Est, la bourgeoisie d'Aigle acquiert en 1700 la maison Chevron, reconstruite en 1675, dans le but d'en faire la maison de ville. Au Sud du bourg (Sonjeon du bourg), elle achète en 1635 une maison appelée à devenir l'école de la Bourgeoisie d'Aigle. Trois moulins y sont attestés en 1661, dont le moulin de la Place, appartenant à la bourgeoisie, contigu avec le grand four des Places.

Le XIX<sup>e</sup> siècle marque Aigle par le développement soutenu de l'infrastructure. Avec l'avènement du tourisme et l'attrait toujours grandissant qu'exercent les Alpes sur les visiteurs, les stations d'altitude commencent à se développer.

Les petits villages se transforment pour accueillir les grands hôtels et leur accès doit être facilité, les routes doivent être carrossables. Ainsi, l'ancien chemin de la Chenau, sur la rive gauche de la Grande Eau, est abandonné au profit d'une route moderne qui accélère la traversée de la ville et libère le Cloître du trafic de transit.

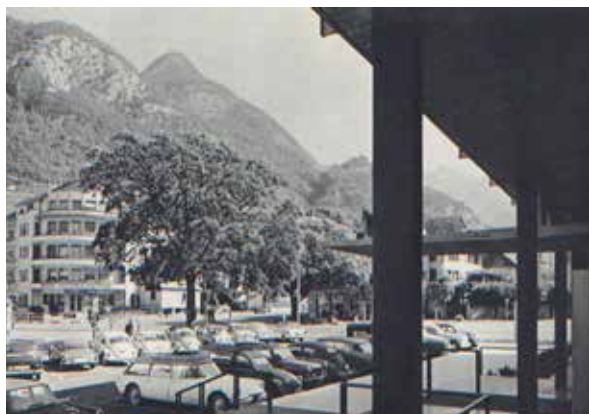
De l'autre côté du Bourg, quelques années plus tard, arrive à Aigle un autre grand bouleversement. La ligne de chemin de fer Villeneuve-Bex, tronçon local de la ligne internationale du Simplon, est inaugurée en 1857.

Quatre ans plus tard est percée la rue de la Gare, dessinée et pensée comme un véritable projet d'urbanisme avec volonté d'embellissement de la ville. Sur son parcours, pas moins de 3 hôtels voient le jour, tandis qu'elle est parcourue par le tramway reliant la gare au Grand Hôtel.

Quelques années plus tard, le tramway est remplacé par le train à voie métrique menant à Leysin.

La création de ces infrastructures, par l'afflux de personnes et d'idées qu'elle engendre, donne deux nouveaux axes clairs à la croissance de la ville: de l'entrée Nord du Bourg en direction du Sud-Est et de l'ancienne Place du Marché en direction du Sud-Ouest.

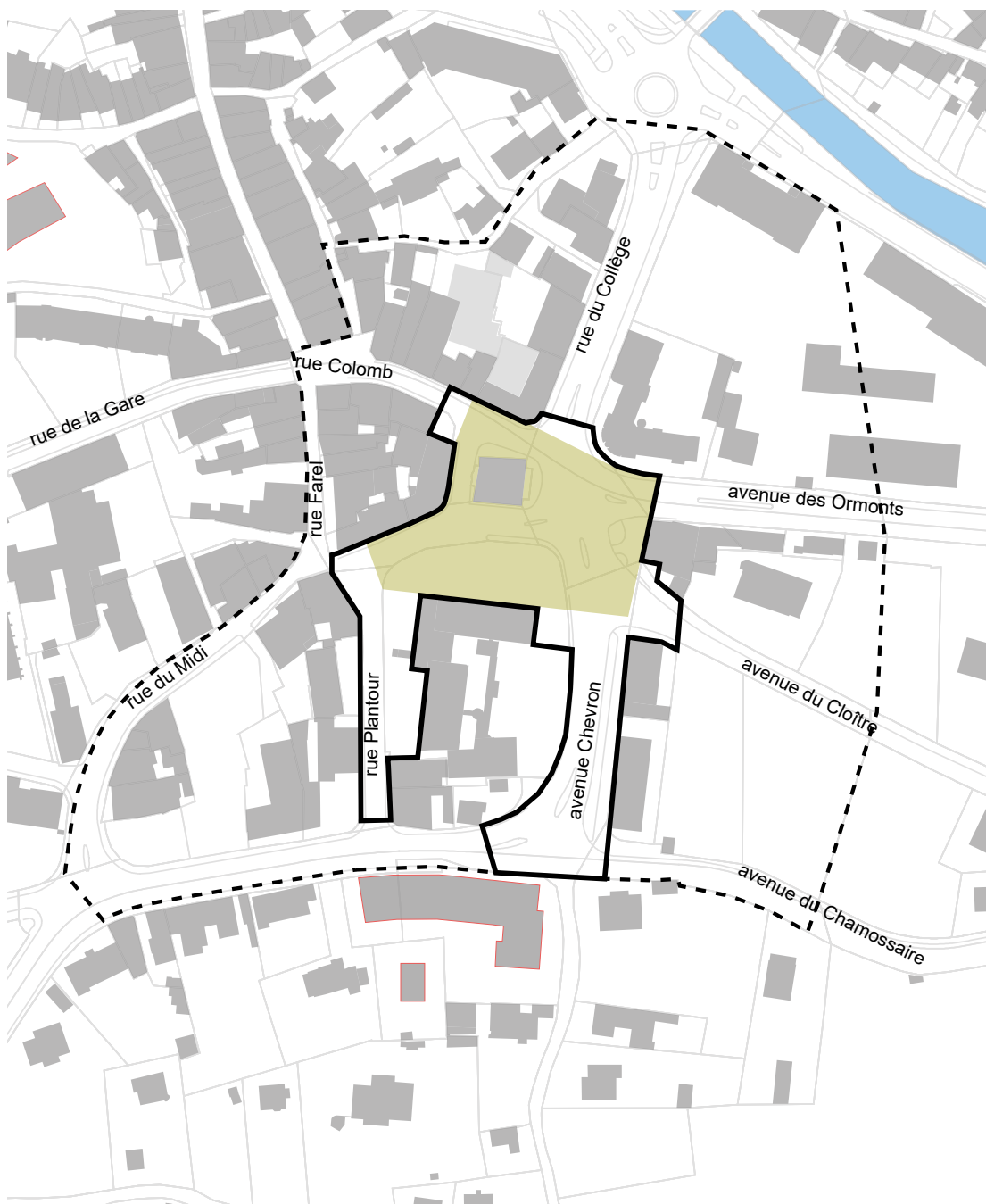
C'est lors de la construction du nouvel hôtel-de-ville (entre 1960 et 1964, Atelier des Architectes Associés AAA) que la place du Marché a subi de profondes mutations et est devenue ... un parking jusqu'à aujourd'hui.



## 2.2 Périmètre du concours

On distingue dans le plan ci-joint deux périmètres et un fond de couleur :

- En noir plein le périmètre de projet
- En noir pointillé le périmètre de réflexion
- En jaune, l'emprise de la place du Marché



### 2.3. Démarche participative

La Municipalité a souhaité solliciter l'avis des parties prenantes et notamment les riverains immédiats, ainsi que des acteurs locaux ayant un intérêt ou impact particulier sur la vie locale sur le programme de la future place du Marché. Elle a ainsi chargé le Service de l'Urbanisme d'organiser, dans le cadre du projet de réaménagement de la place du Marché et antérieurement au lancement des MEP, une démarche participative, sur invitation, pour se pencher sur le programme de la future place du Marché. La séance qui s'est déroulée le 15 janvier 2019 a pu accueillir les idées d'un groupe de 19 participants.

En préambule à cette séance, le cadre suivant avait été défini pour cet atelier :

- Création d'une place avec statut de zone piétonne ;
- Déplacement du stationnement au parking Chevron agrandi ;
- Force de proposition pour le groupe consultatif ;
- Force de décision pour les instances politiques élues ;
- Mise à l'enquête au terme de l'atelier de la zone piétonne du parvis de l'Ancienne Maison de Ville.

Sur cette base les objectifs de la soirée ont été :

- De travailler sur le programme de la future place du Marché piétonnisée ;
- De faire émerger des préférences sous forme de scénarios privilégiés par les groupes.

### 2.4 Programme

Il est ressorti des travaux préparatoires et de l'atelier entre autre que la place devra tenir compte des éléments de programme suivants :

#### **Développement durable**

Sous ce chapitre, sont regroupés les thèmes de l'écologie, l'environnement et la mixité sociale :

La composante végétale (strate arborée, arbustive haute, moyenne et basse) est importante et permet entre-autre de lutter contre les îlots de chaleur urbains grâce à l'évapotranspiration apportée par la végétation. Les essences sont de préférence indigènes. Les concurrents ont dû se positionner sur la conservation ou pas des arbres majeurs existants. Le marronnier situé à l'est de la place est en mauvaise santé. Une analyse de son état phytosanitaire a été faite et est jointe aux annexes.

Le choix des revêtements de sol doit être le plus durable possible. Les matériaux utilisés doivent répondre aux usages. L'intégration de l'avenue Chevron doit être la plus douce possible. Les sols perméables sont souhaités afin de ne pas surcharger le réseau d'eau pluviale (EP) et d'offrir aux plantations en pleine terre un sous-sol humide et arrosé naturellement.

L'espace public doit favoriser les usages et les rencontres : terrasses de cafés et restaurants, lieux de promenade et haltes ombragées, assises multiples et adaptées aux différents âges, accès lisible aux bâtiments publics, notamment aux personnes à mobilité réduite et mal voyantes. Toutes les générations doivent y trouver leur place ainsi que tous les genres (voir «quel genre pour les espaces publics»).

Le projet doit mettre en avant une économie de moyen.

## Espaces publics

Concernant l'occupation de la place, un espace central d'une dimension d'environ 25m x 15m doit rester dégagé afin d'accueillir les manifestations et animations (beach-volley, marché de Noël ...).

Le marché alimentaire hebdomadaire va revenir sur la place du Marché après avoir été déplacé dans la rue Farel. Il doit pouvoir accueillir 15 à 30 stands couverts de 2x3 m.

Le festival « Aigle In Music » se déroule sur la rue du Collège (qui est fermée à la circulation pour l'occasion) et la cour du collège. La place du Marché peut faire partie du site à l'avenir.

Il doit être possible de couvrir la place temporairement (avec comme référence la place de la Louve à Lausanne).

L'espace central de la place doit faire le lien entre deux bâtiments majeurs: l'ancienne maison de ville (AMV) et l'Hôtel de ville. Les relations entre intérieur/extérieur doivent être fluides. Le socle de l'Hôtel de ville doit être repensé afin d'être plus ouvert. Il incorpore escaliers, gradins et rampes pour les accès PMR. Ce traitement devra se rapprocher du projet original conçu par le bureau AAA lors de la construction de l'Hôtel de ville (voir aussi page 15, restauration de l'Hôtel de ville).

Le nivellement est une des composantes importantes de la place. La future topographie devra permettre d'avoir une bonne lecture de l'espace public. Le projet doit privilégier un traitement continu du nivellement, évitant les ruptures de pentes. Il doit prendre en compte les nombreux seuils de bâtiments. La récupération des eaux de ruissellement doit être étudiée.

Aigle a une longue tradition de mise en valeur des fontaines qui se situaient historiquement sur le parcours des deux moneresses. Une balade des fontaine est proposée et traverse la ville puis monte dans les vignes.

La composante eau doit donc être étudiée, comme largement suggéré lors de l'atelier participatif.

L'ancienne tour des pompiers servait à faire sécher les tuyaux après les interventions. Les équipes ont été invitées à réfléchir à une nouvelle affectation. La Municipalité souhaite qu'elle devienne un objet emblématique d'Aigle, un «phare» illustrant le renouveau du centre-ville.

Quel genre pour les espaces publics ?

Les équipes ont été invitées à créer un espace public qui stimule la cohabitation pour tous les genres, qui puisse être perçu comme accueillant pour tous.tes.

«L'espace public, la manière dont il est aménagé, partagé ou encore utilisé est de plus en plus envisagé sous l'angle du genre.

Historiquement considéré comme un espace masculin, dont les femmes étaient exclues, il a été pensé par et pour les hommes. Aujourd'hui encore, femmes et hommes n'en ont pas le même usage et ceci s'observe dès le plus jeune âge, dans la cour de récréation par exemple.

Dans cette logique, le harcèlement sexiste dans l'espace public est le reflet de rapports de pouvoir et une manière de signifier aux femmes qu'elles n'y sont pas à leur place. Ces violences ont un impact fort sur la vie des femmes et leur citoyenneté: charge mentale, stratégies d'évitement, retrait de l'espace public, conséquences en termes d'accessibilité de certains espaces et de participation à la vie locale.

Agir sur l'espace public, son aménagement, son appropriation, ses usages, est une

des manières de contribuer à créer une ville plus inclusive et accueillante, pour tous et toutes.»

Source : ville de Genève «Aménagement, appropriation et usage de l'espace public par et pour les femmes»

Pourcentage culturel.

Le budget de construction comprendra 1% pour une intervention artistique. Les concurrents répondront donc à ce sujet et nous les encourageons à s'associer à un.e professionnel.le qui saura répondre à cette demande.

Le projet peut prendre de multiples formes; évènements, performances, arts visuels, installation, arts plastiques ...

### **Statut de la place, stationnement**

Dans une première phase de la procédure, les équipes ont analysé deux variantes du statut de la place :

- Une place **entièrement piétonne**, sans aucune circulation routière ni stationnement
- Une place en **zone de rencontre**, permettant une circulation automobile entre la rue Plantour et l'avenue Chamossaire (ou la rue Chevron).

Lors du premier dialogue, les équipes ont présenté :

- L'analyse argumentée des deux variantes du statut de la place (esquisses et descriptif des avantages/inconvénients).
- La variante qu'ils ont décidé de retenir suivant leur argumentation, illustrée par un plan de leur projet, à l'échelle demandée.

Au terme du premier dialogue, le collège d'experts a préconisé de poursuivre, pour la procédure, la variante d'une place entièrement piétonne.

La variante retenue a alors été la seule à développer pour le deuxième dialogue.

Une place de livraison est à prévoir du côté de la rue Plantour pour les livraisons journalières des 2 restaurants. Les places de courtes durées sur la rue Plantour sont conservées.

### **Transports individuels motorisés (TIM)**

La place du Marché est traversée par l'avenue Chevron, route cantonale en traversée de localité. Le gabarit routier doit être réduit au minimum autorisé afin de limiter visuellement le gabarit et de réduire la vitesse des véhicules. L'avenue doit se lire comme la continuité de la rue du Collège, repensée en 2018.

Le statut de la rue reste à 50 km/h.

La présélection qui permet de rejoindre l'avenue des Ormonts doit être questionnée. Son éventuelle suppression ne devra pas impacter la fluidité du trafic. Il est important de rappeler que dans le SDEP il est prévu de passer cette rue en sens unique montant, (page 62) afin d'intégrer un large site propre pour les MD.

Les concurrents se sont positionnés sur cette variante et ont décidé s'ils la prenaient en considération.

De même, la présélection qui permet de rejoindre les rues Colomb et de la Gare à été questionnée.

La rue Plantour est un axe de desserte locale, limité à 30km/h. L'aménagement doit répondre à ce statut. Les faux trottoirs doivent être supprimés et remplacés par un espace sécurisé. La localisation du stationnement de courte durée doit être repensé afin de ne pas être en conflit avec les circulations piétonnes.

Les amorces entre la place du Marché et les rues adjacentes (avenue du Cloître, avenue des Ormonts, rue Colomb) sont à repenser. Elles doivent améliorer les continuités

piétonnes. Les trottoirs continus doivent être privilégiés mais ne doivent pas entrer en conflits avec le passage des trains.

### **Transports publics (TP)**

La place du Marché est desservie en TP par :

- trois lignes du réseau MobiChablais : 101, 102, 103.
- deux lignes car postal : 111 (Aigle-Villeneuve), 143 (Aigle-Corbeyrier)
- deux arrêts de train : ligne AL, Ormonts / ligne ASD, Chamossaire

Une étude, menée par les TPC depuis 2017, vise à examiner le passage en souterrain des deux lignes AL et ASD afin de libérer les rues de la composante ferroviaire. Le résultat de cette étude n'est toujours pas connu.

Quoi qu'il en soit, les deux lignes resteront en surface à travers la ville d'Aigle jusqu'à 2035 au minimum.

Les équipes participantes aux MEP doivent considérer les lignes de trains et leur arrêts comme existants à conserver.

Une réflexion sur la position des arrêts de bus a dû être menée.

- Arrêt est : le site propre pouvait être supprimé pour l'intégrer au trafic (suppression d'une voie). Toutefois, il s'agit d'un axe routier cantonal en traversée de localité. Cette option devra être approuvée par les autorités cantonales.

- Arrêt ouest : il est maintenu au même endroit et doit rester en site propre.

Les infrastructures doivent être mises en conformité avec les nouvelles réglementations en matière de mobilité réduite (nouvelle LHAnd), et notamment la hauteur des quais.

Nous rappelons que la ligne 111 est équipée de bus doubles.

Un plan du réseau a été fourni dans les annexes au programme-règlement des MEP.

### **Mobilité douce (MD)**

L'objectif de l'aménagement est de rendre cet espace public aux piétons. La place doit donc s'insérer dans le réseau piéton à l'échelle de la ville (voir SDEP). Les piétons et usagers devront :

- se sentir en sécurité,
- avoir une aisance de déplacement (nord-sud et est-ouest),
- avoir la possibilité de se tenir debout, de s'asseoir et de s'allonger,
- avoir la possibilité de se rencontrer : mobilier urbain offrant des espaces d'échange.

La composante cyclable de l'avenue Chevron devait être étudiée (voir SDEP + SDC). Cet axe cyclable devrait être prolongé sur l'avenue de Loës afin de rejoindre la piste cyclable existante de la route d'Ollon.

La composante cyclable de la place du Marché devait aussi être étudiée ainsi que le statut de la place (espace partagé, espace piétons cycles autorisés, zones dédiées aux cycles? Cycles à 45km/h autorisés?) Une grande attention devait être portée afin d'éviter les potentiels conflits qui pourraient avoir lieu entre piétons et cycles.

Le stationnement des cycles compte environ 20 à 40 places, dont la moitié doit être couvert.

### **Affectation des rez de chaussées**

Les rez-de chaussée sont en très grande majorité publics :

- Office du tourisme
- Promotion viticole
- Commerces
- Cafés, restaurants

- Hall de l'hôtel de ville
- Accueil police

### **Rénovation de l'Hôtel de ville**

En 2020, la Municipalité a donné un mandat d'étude au bureau d'architecte graf + rouault (Lausanne) pour étudier la rénovation du bâtiment de l'Hôtel de ville. Les deux rapports de projet sont joints en annexe.

Le lien entre la place du Marché et l'Hôtel de ville est primordial. L'occupation des locaux du rez ainsi que l'organisation du bâtiment sont amenés à changer en profondeur. Les concurrents devront prendre ces modifications en compte dans leur projet. La rénovation devrait commencer au deuxième trimestre de 2022 pour un peu plus d'une année.

### **Pavillons temporaires**

En 2019, la Municipalité a donné un mandat d'étude à un bureau d'architecte (rotative studio) pour concevoir deux pavillons temporaires afin d'habiter la place en attendant le projet définitif. Ces pavillons ont le rôle «d'indicateur d'espace public en mutation».

L'aménagement, situé sur une parcelle privée communale est réversible. Les pavillons temporaires installés par la commune seront maintenus jusqu'au démarrage du chantier du projet lauréat ; ils seront alors déplacés vers un autre espace public.

Les aménagements temporaires se feront comme suivant :

- Déplacement des 25 places de parc vers le parking Chevron agrandi à cet effet
- Interdiction de circuler et de stationner (mise à ban de la parcelle)
- Installation des trois pavillons et du mobilier

### **Concept éclairage**

En 2012, la Municipalité a donné un mandat au bureau L'acte Lumière associé à PST pour créer un concept lumière sur la place du Marché et les rues alentours. Un extrait du document est joint aux annexes.

Le concept n'était pas à prendre à la lettre, mais il a donné de bonnes bases de réflexions aux équipes.

## **3. DEROULEMENT DE LA PROCEDURE**

### **3.1. Dispositions règlementaires**

La procédure de sélection d'un projet et d'une équipe est soumise aux dispositions réglant les marchés publics. Compte tenu du volume estimé pour le mandat, s'appliquent l'accord intercantonal sur les marchés publics du 25.11.1994 (AIMP), la loi cantonale vaudoise sur les marchés publics du 24.06.1996 (LMP) ainsi que son règlement d'application du 24.06.1996 (RLMP). En revanche, la procédure n'est pas soumise à l'accord OMC sur les marchés publics.

Considérant la complexité du projet, la Commune d'Aigle comme entité adjudicatrice a opté pour l'organisation de mandats d'études parallèles (MEP) à un degré, procédure lancée au terme d'une procédure sélective. Deux dialogues intermédiaires et une présentation finale ont été prévus pour permettre les interactions nécessaires entre les équipes participantes, le collège d'experts et les spécialistes-conseils conviés aux deux dialogues intermédiaires.

Les conditions des MEP prévoient de poursuivre, au terme de la procédure, les études et la réalisation avec l'équipe lauréate, sous réserve naturellement de l'allocation des ressources.

### 3.2 Participants

Les équipes interdisciplinaires conduites par des architectes paysagistes et intégrant au moins une ou un ingénieur en mobilité ont été habilitées à participer.

Douze équipes interdisciplinaires ont déposé une demande de participation au terme de la procédure sélective lancée le 9 mars 2021. Ont été retenues pour la participation aux MEP les quatre équipes suivantes, par ordre alphabétique:

**Crapaud Fou**, consortium constitué de :

- Pleineterre Sàrl, architectes paysagistes ;
- Maren Kühn, architecte-paysagiste ;
- Altermobil Sàrl et Citec, ingénieurs en mobilité ;
- Prona SA, ingénieur en environnement .

**DUO**, consortium constitué de :

- DUO architectes paysagistes ;
- RR&A, ingénieur en mobilité ;
- Ecoscan SA, études en environnement ;
- Atelier Schlaepfer-Capt, artiste scénographe, concepteur lumière.

**Equipe Point de Vue**, consortium constitué de :

- Atelier Point de Vue, architectes paysagistes ;
- Bisa, bureau d'ingénieurs SA, ingénieur en mobilité ;
- En commun, expert en participation ;
- Olivier Company, artiste ;
- Rotative Studio, architectes.

**In Situ**, consortium constitué de :

- In Situ SA, architectes paysagistes ;
- b-plan engineering, ingénieur en mobilité ;
- Robert Ireland, artiste.

### 3.3 Organes

Conformément aux dispositions du règlement SIA 143 sur les mandats d'étude parallèles applicable dans la règle, un collège d'experts a été constitué pour la conduite de la procédure.

**Président**

Bertrand Vignal      Architecte-paysagiste DPLG et urbaniste      Agence Base, Lyon

**Membres professionnels**

|                   |                                    |                             |
|-------------------|------------------------------------|-----------------------------|
| Cécile A. Presset | Architecte-paysagiste FSAP         | Indépendante, Lausanne      |
| Laetitia Bettex   | Ingénieur en mobilité et urbaniste | Indépendante, Morges        |
| Martin Gauthier   | Architecte-paysagiste et urbaniste | Commune d'Aigle             |
| Julien Woesner    | Architecte dipl. EPFL et urbaniste | Commune d'Yverdon-les-Bains |
| Olivier Estoppey  | Sculpteur                          | Indépendant, Aigle          |

**Membres non professionnels**

|                 |                           |                 |
|-----------------|---------------------------|-----------------|
| Frédéric Borloz | Ancien syndic             | Commune d'Aigle |
| Grégory Devaud  | Syndic                    | Commune d'Aigle |
| Cynthia Roulin  | Cheffe de service PB&EU   | Commune d'Aigle |
| Damien Hediger  | Chef du service technique | Commune d'Aigle |

**Membres suppléants**

Jan Forster      Architecte-paysagiste      Agence Forster Paysage, Prilly

Relevons encore que le collège d'experts a pu s'appuyer sur les spécialistes-conseils suivants :

|                       |  |
|-----------------------|--|
| Antoine Graf          | Architecte, agence Graf + rouault, Lausanne                  |
| Serge Aegerter        | Représentant Aigle cité                                      |
| Ralph Bissegger       | Représentant association quartier du Cloître                 |
| Joëlle Saugy          | Représentant association Amis Planchette                     |
| Mélanie Bacca         | Représentant association quartier sous-gare                  |
| Marie-Thérèse Chabbey | Représentant Union des sociétés locales Aiglones (USLA)      |
| Marius Martin         | Représentant groupement de promotion des vins d'Aigle (GPVA) |
| Celia Dumoulin        | Représentant association de la jeunesse Aiglone (AJA)        |
| Cecilia Viscarra      | Représentant Pro Vélo Chablais                               |
| Panos Tzieropoulos    | Représentant TCS Vaud  |
| Frank Henry           | Représentant Avacah  |
| Hugues Romain         | Représentant Transports Publics du Chablais (TPC)            |

Le bureau Contour Gestion de projets SA, est mandaté pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage et l'accompagnement de la procédure. Il était représenté par :

|                  |                      |
|------------------|----------------------|
| Stéphane Buthey  | Chef de projet       |
| Sarah Zumbrunnen | Assistante de projet |

### 3.4 Critères d'évaluation

Conformément au règlement de la procédure, le collège d'experts a procédé à une évaluation globale des projets portant sur les critères suivants :

Qualité spatiale et d'usage :

- Qualité de l'aménagement des espaces publics
- Lisibilité et simplicité des propositions
- Prise en compte des critères de durabilité, de qualité environnementale et sociale
- Stratégie végétale
- Rapports du projet avec la substance bâtie existante
- Valeur emblématique des propositions
- Capacité à accueillir des programmes divers

#### Qualité des fonctionnalités des déplacements

- Fluidité et sécurité des modes doux
- Intégration de l'axe routier dans la place (av. Chevron)
- Coexistence, lisibilité et fonctionnalité de tous les modes de déplacement
- Souplesse d'utilisation

#### Aspects techniques et économiques

- Faisabilité technique
- Economie de moyens

### 3.5. Déroulement

#### Premier dialogue

Le premier dialogue avec le collège d'experts s'est déroulé le 19 mai 2021. Lors de celui-ci, les équipes ont présenté :

- l'analyse argumentée des deux variantes du statut de la place (esquisses et descriptif des avantages / inconvénients) ;
- la variante qu'elles ont décidé de retenir suivant leur argumentation, illustrée par un plan de leur projet, à l'échelle demandée.

La durée de présentation par candidat a été de 50 minutes, interrompues par une pause de 30' permettant au collège d'experts d'échanger avec les spécialistes-conseils.

Le collège d'experts s'est prononcé sur le choix et l'a validé après délibération.

#### Deuxième dialogue

Le deuxième dialogue avec le collège d'experts s'est déroulé le 24 juin 2021. Il a porté sur le développement de la variante (place avec ou sans TIM) décidée par le Collège d'experts. Les remarques faites durant le dialogue ont permis de nourrir les réflexions des porteurs de projets pour la présentation finale.

La durée de présentation par candidat a été de 50 minutes, interrompues par une pause de 30' permettant au collège d'experts d'échanger avec les spécialistes-conseils.

#### Présentation finale et jugement

La présentation finale a eu lieu le 29 septembre 2021. La durée de présentation par candidat a été de 60 minutes.

À l'issue de toutes les présentations, le collège d'experts a procédé à la critique des projets et après délibération il a été en mesure de désigner l'équipe lauréate.

#### Conclusions et recommandations du collège d'experts

Le collège d'experts relève tout d'abord la qualité des contributions des quatre équipes concurrentes, qualité qui a représenté un défi important au moment de désigner un lauréat.

À l'issue de ses délibérations, le collège d'experts a désigné comme lauréat, le projet du groupement de Crapaud Fou et recommande à la Municipalité de poursuivre les études et la réalisation sur la base de ce projet et avec ses auteurs.

## 4. PRESENTATION DU PROJET LAUREAT ET DES AUTRES CONTRIBUTIONS

Conformément aux dispositions du règlement de la procédure, les contributions des autres équipes participantes sont présentées sans classement, par ordre alphabétique.

---

# CRAPAUD FOU

---

**Bureau pilote, architectes paysagistes**

Pleineterre Sàrl  
Valérie Hoffmeyer

Maren Kühn

**Ingénieurs en mobilité**

Altermobil  
Giuliano Broggin

Citec  
Julien Lovey

**Ingénieur en environnement**

Prona SA  
Matthias Schmid

La proposition est construite autour d'un concept d'étoile paysagère, plaçant ainsi la place du marché au coeur de la ville et du grand paysage. Les objectifs principaux du projet sont de favoriser la mobilité douce, de diminuer les nuisances liées à la circulation et de redonner un maximum d'espaces aux piétons. La devise « le piéton est roi, la voiture l'exception » illustre bien cette volonté forte. Telle que décrite par les porteurs du projet, la place du Marché réunit les quartiers de la ville, anciens et contemporains. Elle apparaît comme un lieu de rencontre et de sociabilité avec des espaces et des équipements pensés pour offrir une grande qualité de séjour et des usages modulables.

Le projet place l'Hôtel de ville au centre et propose un aménagement très cohérent et fluide, y compris au sud en recréant le jardin d'origine.

Le centre de la place, un tapis qui se distingue par son revêtement (pose des pavés inversée) et un éclairage spécifique (guirlande), est laissé complètement libre pour accueillir des événements ponctuels. La fontaine sèche, caractérisée par l'absence de bassin extérieur (lorsqu'elle est arrêtée la fontaine sèche n'est pas visible et peut constituer un espace piétonnier à part entière) est positionnée sur la trace de l'ancienne monneresse. Les îlots en gravier, plus intimistes, sont équipés de bancs incurvés, avec dossiers, accueillants pour toutes les générations. La tour des pompiers est transformée en « colonne Morris » géante affichant l'agenda culturel de la région.

En termes de circulation TIM, la proposition suggère une place en zone de rencontre (20 km/h) et des rues adjacentes en zone 30. Les passages pour véhicules rétrécis et la circulation apaisée qui en résulte permettent de perméabiliser l'axe de la route cantonale et de faire la part-belle aux mobilités douces.

Les arrêts de bus sont disposés sur la place du Marché en quinconce afin de limiter leur impact. L'arrêt situé à l'est dispose d'un couvert identitaire qui participe à l'espace public.

Afin de créer un aménagement simple et lisible, le choix des matériaux se limite à trois revêtements : le pavé de grès, l'enrobé semi perméable et le gravier perméable. Ces choix permettent de respecter les critères de durabilité, perméabilité et origine, mais aussi afin de donner un caractère piétonnier visible, y compris là où les voies sont carrossables.

Les espaces piétons et en zone de rencontre sont

# LAUREAT

pavés avec du grès d'Alpnach. Dans les secteurs carrossables, les joints sont fermés, et ouverts ailleurs (sable), pour assurer la perméabilité. De larges bordures en granit marquent la limite entre les espaces piétons et carrossables.

Des « îlots » en gravier accueillent végétation et équipements et invitent au séjour.

Les trottoirs sont en enrobé semi-perméable afin de faciliter les interventions en sous-sol.

Le projet végétal est composé d'une strate arborée, d'arbustes, de vivaces ainsi que d'une végétation rudérale.

Les arbres majeurs complètent l'arborisation existante et ponctuent par leur verticalité le futur aménagement de la place du Marché. Situés en majeure partie dans des îlots en gravier, ils sont accompagnés à leur pied d'arbustes et/ou de plantes spontanées afin de créer des espaces d'intimité et d'offrir des refuges à la biodiversité en milieu urbain. Ces surfaces perméables en gravier permettent également l'installation d'une végétation rudérale.

Le jardin de l'Hôtel de Ville est inspiré de ses formes d'origine et composé de vivaces indigènes et d'arbustes d'ornement de haute valeur écologique et à faible entretien.

## Synthèse du collège d'experts

L'option d'une place favorisant résolument les mobilités douces est un choix fort et ambitieux salué par le collège d'experts. Il résulte de ce choix une forte plus-value d'usage susceptible d'une large adhésion du public.

Le projet lauréat tire idéalement parti de la topographie des lieux en s'inscrivant dans une approche respectueuse apte à valoriser le Bourg historique.

Constituée de différents espaces agencés de manière fluide, la place répond parfaitement aux fonctions et besoins évoqués dans le programme. La proposition d'une place pavée convainc. Il est toutefois relevé que les courbures de l'avenue Chevron restent à travailler pour répondre de manière complète et cohérente aux différents usages.

Dans ses délibérations, le collège d'experts a relevé par ailleurs la réactivité des porteurs du projet qui ont su tirer pleinement profit des dialogues organisés dans le cadre de la procédure. Cette réactivité laisse entrevoir une bonne aisance à collaboration avec la maîtrise d'ouvrage pour le développement du projet final.

Le collège d'experts a été séduit par l'audace de la proposition et la prise de risques des porteurs du projet. En désignant le projet Crapaud fou comme lauréat du mandat d'études parallèles, le collège d'experts est convaincu de recommander à la poursuite des études et à la réalisation un projet fort, particulièrement apte à faire de la place du Marché un lieu de vie emblématique aux services de toutes et tous.



# CRAPAUD FOU

## LA PLACE DU MARCHÉ À AIGLE

### LA VÉGÉTATION



Le projet végétal est composé d'une vigne arborescente, d'arbustes, de vivaces ainsi que de la végétation racinaire.

Les arbres exigues complètent l'articulation architecturale et ponctuent par leur verticalité le plan d'aménagement de la place du Marché. Soins et entretien sont prévus pour les arbres en place, de même que pour les nouvelles plantations. Les arbres existants sont plantés d'arbustes afin de créer des espaces d'ombrage en contre-jour l'hiver et le printemps. Ces hautes perméables en grande partie sont également l'habillage d'une végétation racinaire.

Le jardin de la mairie est inspiré de ses formes existantes et est réhabilité en espace végétal et d'arbustes d'ornement de haute valeur architecturale et d'habillage extérieur.

- Arborescence existante
- Arborescence future
- Arbustes existants
- Jardin de la mairie



### LES MATÉRIAUX



Afin de créer un environnement simple et lisible, le choix des matériaux se fera à trois niveaux, selon des critères de durabilité, de praticité et de coût, mais aussi afin de donner un caractère distinctif à la place et à la voirie qui l'entoure.

Les trottoirs sont en pavés sans possibilité de voir les trottoirs existants.

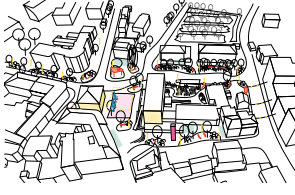
Les espaces piétons et ceux de rencontre sont pavés avec du granite. Dans les zones commerciales, les joints sont fermés, et les trottoirs sont réalisés pour assurer la perméabilité. Les larges bandes en granite sont à privilégier dans les zones piétonnes et commerciales.

Des dalles en granite de grande taille, 60x60, sont choisies pour leur caractère distinctif et leur résistance à l'usure.

- granite
- pavés granite 15x15 (pour trottoirs)
- matériau sans possibilité
- trottoirs en granite existants
- plancher bois



### L'ÉQUIPEMENT



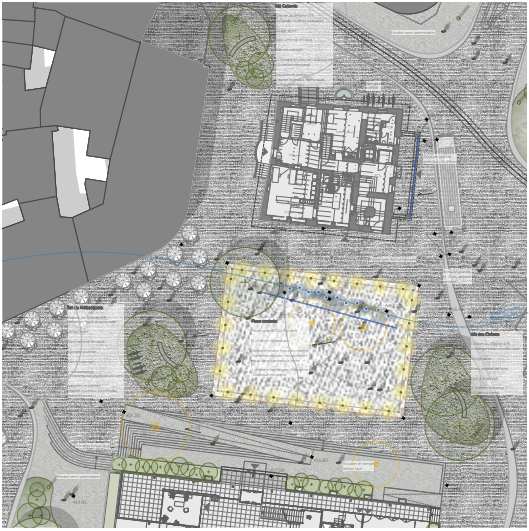
La place du Marché au sein du quartier de la ville, ancienne et contemporaine. Elle est dotée de lieux de rencontre et de convivialité, elle est équipée et aménagée pour offrir un grand confort de vie et un cadre de vie agréable.

Le centre de la place, un espace qui se distingue par son caractère distinctif, est basé complètement sur la place du Marché existante.

Une fontaine abrite, sur la trace de l'ancienne fontaine, un lieu de rencontre, un lieu de convivialité. Les fontaines, avec des bassins, accueillent pour toutes les générations. Elles sont dotées d'un espace public, qui fonctionne comme un lieu de rencontre et de convivialité.

Le lieu des fontaines est transformé en espace public et accueille un espace public et un espace de rencontre.

- fontaine
- fontaine TP
- fontaine abrite
- fontaine
- espace commercial
- espace public
- espace de rencontre



PLAN 1-150

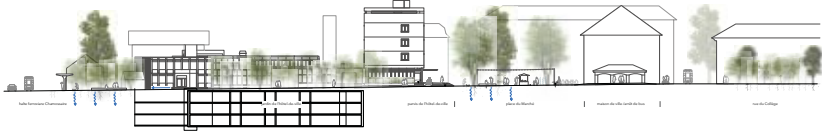
### COUPE CC 1-150



### COUPE BB 1-250

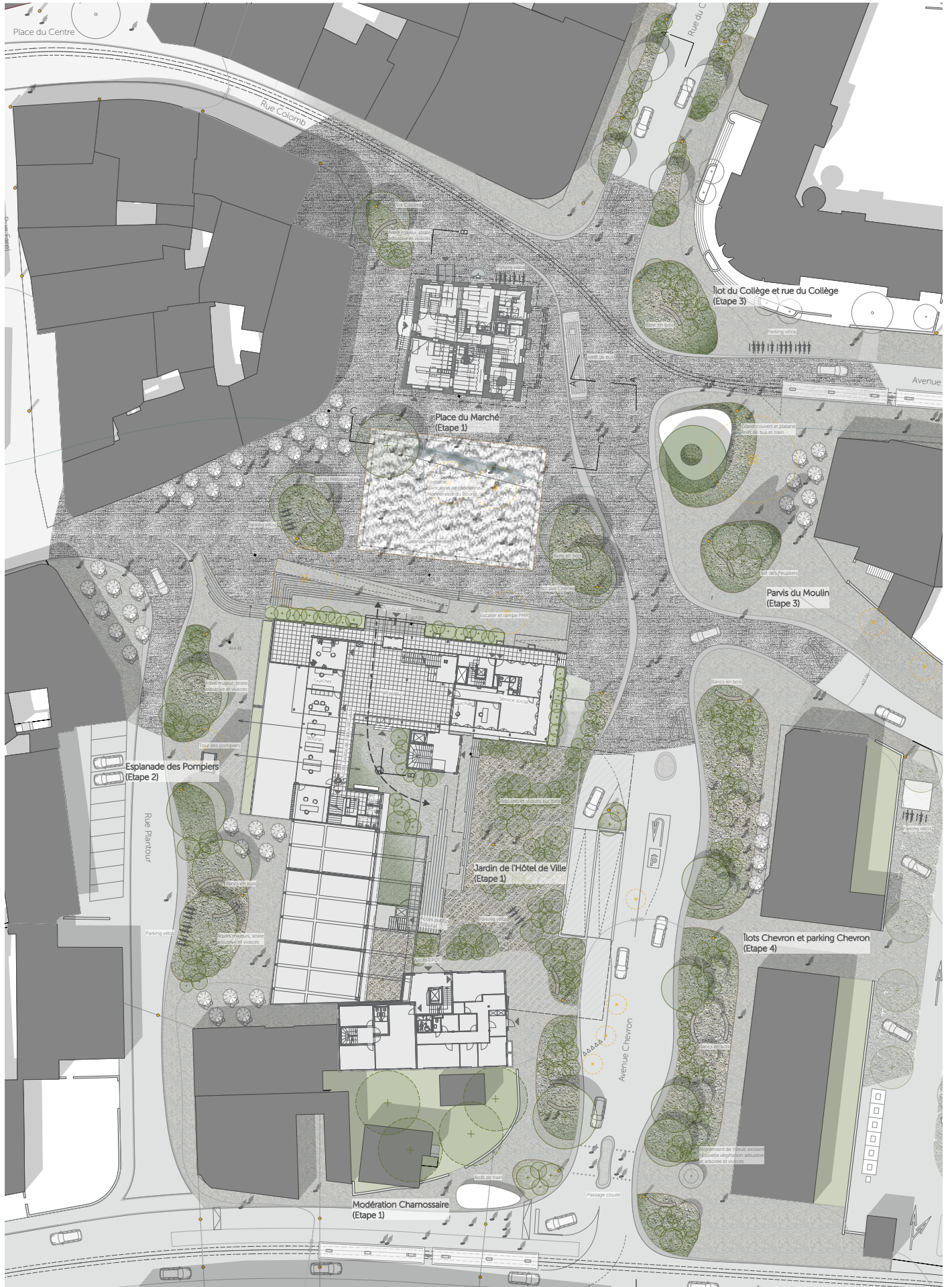


### COUPE AA 1-250





# CRAPAUD FOU



---

# DUO

---

**Bureau pilote, architectes paysagistes**

DUO Architectes paysagistes

Aurélie Barral

**Ingénieur en mobilité**

RR&amp;A

Véronique de Sepibus

**Ingénieur en environnement**

Ecoscan

Jerôme Duval

**Artiste**

Atelier Schlaepfer-Capt

André Schlaepfer

La proposition s'articule autour d'un concept fort se structurant autour d'une place haute et d'une place basse. La place haute, libérée du stationnement des véhicules, ouverte et dégagée devient piétonne. Ces deux places sont reliées par un escalier. La nouvelle configuration permet le dialogue entre les trois bâtiments pivots de la Place (Hôtel de Ville, Maison de Ville, ancien Moulin) et l'organisation d'évènements hebdomadaires, tel que le marché ou d'évènements ponctuels sur le généreux espace ouvert.

L'aménagement proposé permet une grande diversité d'usages. Il offre au sein du même espace une multiplicité de facettes changeantes au fil des saisons et des moments de la journée, qui permet à chacun d'y trouver son compte : au gré des envies et des dynamiques qui se créent, l'on sera tantôt invité à se regrouper autour d'un évènement convivial, tantôt à profiter de la liberté des grands espaces libres, tantôt à préférer l'intimité et la proximité des petits espaces. L'enjeu de l'aménagement proposé est de garantir la qualité des lieux dans le quotidien de la population, hors évènement.

Le projet de la Place du Marché "Genius Loci" propose de maintenir l'avenue Chevron à 50 km/h tout en le rendant compatible avec un éventuel passage en zone 30. L'aménagement incite à une réduction des vitesses, notamment par la création d'une bande centrale de 2 m de largeur entre les voies de circulation.

Les arrêts de bus sont situés sur la place du Marché, face à face et forme un obstacle conséquent entre la place haute et la terrasse du Moulin.

Le projet est composé de quatre types de luminaires, répondant aux besoins spécifiques de chaque espace.

Les ambiances prévues sont basées sur le principe que la lumière publique se décline en nombreuses fonctionnalités. Elle en appelle à la sécurité, à la mobilité, à la beauté.

La tour des pompiers reçoit une intervention lumineuse « l'Alpenglow ». A la tombée de la nuit, elle s'illumine en son sommet d'une lueur orangée, rappelant le soleil couchant sur les cimes des montagnes environnantes. Une végétalisation des façades est aussi proposée.

# NON RETENU

Un pavage en grès suisse est proposé pour la Place haute, tandis que les espaces de circulation PMR accueilleront un pavé rectifié. Le parvis de l'Hôtel de ville et les espaces plantés sont en gras d'Enney, semi-perméable.

De grands arbres majeurs cadrent les vues sur le grand paysage et offrent de l'ombre aux assises généreuses de la Place. Plantés dans un revêtement semi-perméable local (gras d'Enney), cette perméabilité du sol, couplée à une gestion des eaux de pluie innovante offre et favorise un bon développement et un avenir pérenne des plantations.

Gazon fleuri, massifs de vivaces et arbustes à fleurs égayeront et agrémenteront le nouveau Jardin de l'Hôtel de Ville au fil des saisons.

L'ensemble des essences proposées permet l'adaptation à un climat à l'horizon 2070.

## Synthèse du collège d'experts

En premier lieu, le collège d'experts salue la clarté du projet proposé ainsi que le travail fin et cohérent tout au long du dialogue.

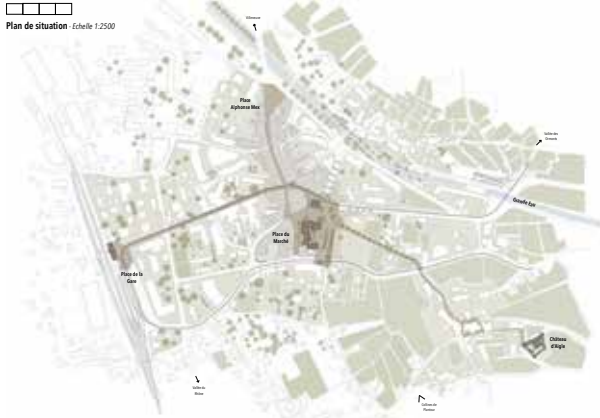
Le concept de la place haute et de la place basse peut séduire, mais il pose néanmoins des questions de topographie qui le rend difficilement évolutif.

Le traitement de l'escalier majeur reliant les deux places a été jugé peu attractif du point de vue des autres usages qu'il aurait pu offrir. Il ne convainc pas totalement et risque de ne pas avoir le rôle de liant qu'il est censé donner.

L'intervention artistique, en rappel du paysage environnant séduit.

La crédibilité de la réponse aux enjeux de mobilité est appréciée et relevée. Elle manque toutefois d'un peu d'envergure.

DUO



La Place haute et la Maison de Ville



La Place du Marché d'Aigle



**Le contexte de la Place du Marché**  
 La Place du Marché d'Aigle est un espace public central, historiquement dédié au commerce et aux rassemblements. Elle est bordée par des bâtiments de caractère, dont la Maison de Ville. L'objectif de l'aménagement est de réhabiliter cet espace, de le rendre plus accueillant et de favoriser les interactions sociales et commerciales.

**Le projet**  
 Le projet consiste à ouvrir et dégager la Place du Marché, à réhabiliter les bâtiments existants et à créer de nouveaux espaces publics. Les interventions incluent la suppression de certaines constructions, la restauration de façades, la création de zones piétonnes et de zones de stationnement, ainsi que l'installation d'éléments de mobilier urbain et de végétation.

**Les enjeux**  
 Les enjeux principaux du projet sont de réhabiliter le patrimoine architectural, de créer un espace public de qualité, de favoriser le commerce de proximité et de renforcer le lien social entre les habitants.

Genius Loci

Le Genius Loci est l'esprit du lieu, la particularité qui rend un lieu unique. Dans le cas de la Place du Marché d'Aigle, il s'agit de l'héritage historique et architectural de la ville, de son caractère de ville de caractère et de son rôle de lieu de rassemblement. L'aménagement doit respecter et valoriser ce Genius Loci, en intégrant les éléments historiques et culturels dans le projet.

Coupe AA - La Place du Marché ouverte et dégagée et le Jardin de l'Hotel de Ville. Echelle 1:250



Usages et animations



MEP Aménagement de la Place du Marché, Aigle  
 Dialogue final, 29.09.2021 // DUO Architects paysagistes // RBA // Escour // Atelier Schayfer/Capt



DUO



Matériaux



Végétation et matériaux pour une place tournée vers l'avenir



Matériaux de choix... Les matériaux de choix pour une place tournée vers l'avenir sont ceux qui sont durables, écologiques et faciles à entretenir.

Matériaux recommandés... Les matériaux recommandés sont ceux qui offrent une bonne résistance à l'usure et à la pollution.

Matériaux à éviter... Les matériaux à éviter sont ceux qui sont coûteux, difficiles à installer ou qui ne sont pas adaptés à l'environnement.

Matériaux innovants... Les matériaux innovants sont ceux qui offrent de nouvelles solutions de revêtement de sol.

Matériaux écologiques... Les matériaux écologiques sont ceux qui ont une faible empreinte carbone.

Matériaux durables... Les matériaux durables sont ceux qui ont une longue durée de vie.

Matériaux faciles à entretenir... Les matériaux faciles à entretenir sont ceux qui nécessitent peu d'entretien.

Matériaux adaptés à l'environnement... Les matériaux adaptés à l'environnement sont ceux qui s'intègrent bien dans le paysage.

Matériaux innovants et écologiques... Les matériaux innovants et écologiques sont ceux qui allient performance et durabilité.

Matériaux durables et faciles à entretenir... Les matériaux durables et faciles à entretenir sont ceux qui offrent le meilleur rapport qualité-prix.

Matériaux adaptés à l'environnement et innovants... Les matériaux adaptés à l'environnement et innovants sont ceux qui représentent l'avenir de la construction.

Matériaux durables, faciles à entretenir et adaptés à l'environnement... Les matériaux durables, faciles à entretenir et adaptés à l'environnement sont ceux qui offrent la meilleure solution.

Matériaux innovants, écologiques et durables... Les matériaux innovants, écologiques et durables sont ceux qui sont le fruit de la recherche et de l'innovation.

Matériaux durables, faciles à entretenir et innovants... Les matériaux durables, faciles à entretenir et innovants sont ceux qui sont le fruit de l'expérience et de la connaissance.

Matériaux adaptés à l'environnement, innovants et durables... Les matériaux adaptés à l'environnement, innovants et durables sont ceux qui sont le fruit de la collaboration et de l'entraide.

Matériaux durables, faciles à entretenir et adaptés à l'environnement... Les matériaux durables, faciles à entretenir et adaptés à l'environnement sont ceux qui sont le fruit de la confiance et de la coopération.

Matériaux innovants, écologiques et durables... Les matériaux innovants, écologiques et durables sont ceux qui sont le fruit de la créativité et de l'imagination.

Matériaux durables, faciles à entretenir et adaptés à l'environnement... Les matériaux durables, faciles à entretenir et adaptés à l'environnement sont ceux qui sont le fruit de la persévérance et de la détermination.

Matériaux innovants, écologiques et durables... Les matériaux innovants, écologiques et durables sont ceux qui sont le fruit de la passion et de l'engagement.

Matériaux durables, faciles à entretenir et adaptés à l'environnement... Les matériaux durables, faciles à entretenir et adaptés à l'environnement sont ceux qui sont le fruit de la conviction et de la foi.

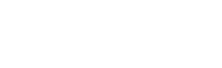
Matériaux innovants, écologiques et durables... Les matériaux innovants, écologiques et durables sont ceux qui sont le fruit de l'optimisme et de l'espoir.

Matériaux durables, faciles à entretenir et adaptés à l'environnement... Les matériaux durables, faciles à entretenir et adaptés à l'environnement sont ceux qui sont le fruit de la confiance et de la coopération.

Matériaux innovants, écologiques et durables... Les matériaux innovants, écologiques et durables sont ceux qui sont le fruit de la confiance et de la coopération.

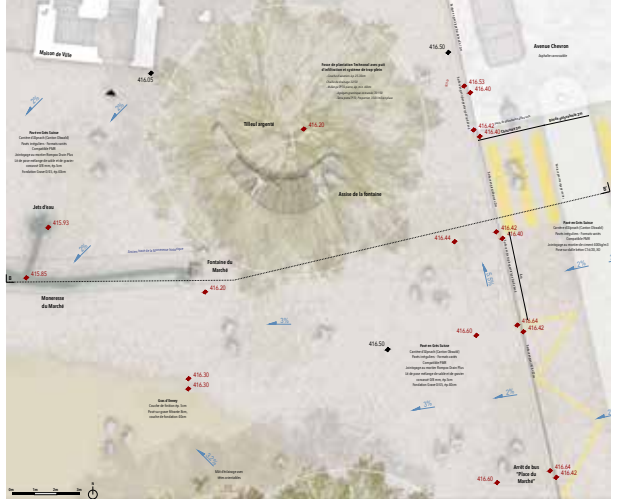
Matériaux durables, faciles à entretenir et adaptés à l'environnement... Les matériaux durables, faciles à entretenir et adaptés à l'environnement sont ceux qui sont le fruit de la confiance et de la coopération.

Matériaux innovants, écologiques et durables... Les matériaux innovants, écologiques et durables sont ceux qui sont le fruit de la confiance et de la coopération.



Genius Loci

Zoom - Franchissement de la route cantonale, matériel, équipements - Echelle 1:50



Coupe BB - Franchissement de la route cantonale, matériel, équipements - Echelle 1:50



MEP Aménagement de la Place du Marché, Aigle  
Dialogue final, 29.09.2021 // DUO Architects paysagistes // R&A // Esczan // Atelier Schlaepfer Cap

Perméabilité, gestion des eaux de ruissellement et fosses à impluvium (Technosol)



Les zones à impluvium... Les zones à impluvium sont des zones de collecte d'eau de pluie qui permettent de réduire le ruissellement.

Les zones à impluvium... Les zones à impluvium sont des zones de collecte d'eau de pluie qui permettent de réduire le ruissellement.

Les zones à impluvium... Les zones à impluvium sont des zones de collecte d'eau de pluie qui permettent de réduire le ruissellement.

Les zones à impluvium... Les zones à impluvium sont des zones de collecte d'eau de pluie qui permettent de réduire le ruissellement.

Les zones à impluvium... Les zones à impluvium sont des zones de collecte d'eau de pluie qui permettent de réduire le ruissellement.

Les zones à impluvium... Les zones à impluvium sont des zones de collecte d'eau de pluie qui permettent de réduire le ruissellement.

Les zones à impluvium... Les zones à impluvium sont des zones de collecte d'eau de pluie qui permettent de réduire le ruissellement.

Les zones à impluvium... Les zones à impluvium sont des zones de collecte d'eau de pluie qui permettent de réduire le ruissellement.

Les zones à impluvium... Les zones à impluvium sont des zones de collecte d'eau de pluie qui permettent de réduire le ruissellement.

Les zones à impluvium... Les zones à impluvium sont des zones de collecte d'eau de pluie qui permettent de réduire le ruissellement.

Les zones à impluvium... Les zones à impluvium sont des zones de collecte d'eau de pluie qui permettent de réduire le ruissellement.

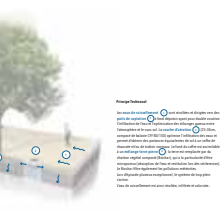
Les zones à impluvium... Les zones à impluvium sont des zones de collecte d'eau de pluie qui permettent de réduire le ruissellement.

Les zones à impluvium... Les zones à impluvium sont des zones de collecte d'eau de pluie qui permettent de réduire le ruissellement.

Les zones à impluvium... Les zones à impluvium sont des zones de collecte d'eau de pluie qui permettent de réduire le ruissellement.

Les zones à impluvium... Les zones à impluvium sont des zones de collecte d'eau de pluie qui permettent de réduire le ruissellement.

Les zones à impluvium... Les zones à impluvium sont des zones de collecte d'eau de pluie qui permettent de réduire le ruissellement.



Technosol... Le Technosol est un système de gestion des eaux de pluie qui permet de collecter et de stocker l'eau de pluie.

Technosol... Le Technosol est un système de gestion des eaux de pluie qui permet de collecter et de stocker l'eau de pluie.

Technosol... Le Technosol est un système de gestion des eaux de pluie qui permet de collecter et de stocker l'eau de pluie.

Technosol... Le Technosol est un système de gestion des eaux de pluie qui permet de collecter et de stocker l'eau de pluie.

Technosol... Le Technosol est un système de gestion des eaux de pluie qui permet de collecter et de stocker l'eau de pluie.

Technosol... Le Technosol est un système de gestion des eaux de pluie qui permet de collecter et de stocker l'eau de pluie.

Technosol... Le Technosol est un système de gestion des eaux de pluie qui permet de collecter et de stocker l'eau de pluie.

Technosol... Le Technosol est un système de gestion des eaux de pluie qui permet de collecter et de stocker l'eau de pluie.

Technosol... Le Technosol est un système de gestion des eaux de pluie qui permet de collecter et de stocker l'eau de pluie.

Technosol... Le Technosol est un système de gestion des eaux de pluie qui permet de collecter et de stocker l'eau de pluie.

Technosol... Le Technosol est un système de gestion des eaux de pluie qui permet de collecter et de stocker l'eau de pluie.

Technosol... Le Technosol est un système de gestion des eaux de pluie qui permet de collecter et de stocker l'eau de pluie.

Technosol... Le Technosol est un système de gestion des eaux de pluie qui permet de collecter et de stocker l'eau de pluie.

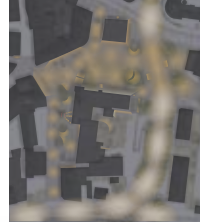
# DUO

La Place basse: le nouveau visage de la rue Plantour



### Ambiance nocturne

Le projet propose une « ambiance nocturne » qui agit sur le cadre de vie de la place. Le bâtiment est conçu pour être un véritable « phare » de la place, illuminant la place et ses alentours. L'ambiance nocturne est conçue pour être un véritable « phare » de la place, illuminant la place et ses alentours. L'ambiance nocturne est conçue pour être un véritable « phare » de la place, illuminant la place et ses alentours.



Coupe CC - La Place du Marché composée et articulée - Echelle 1:150

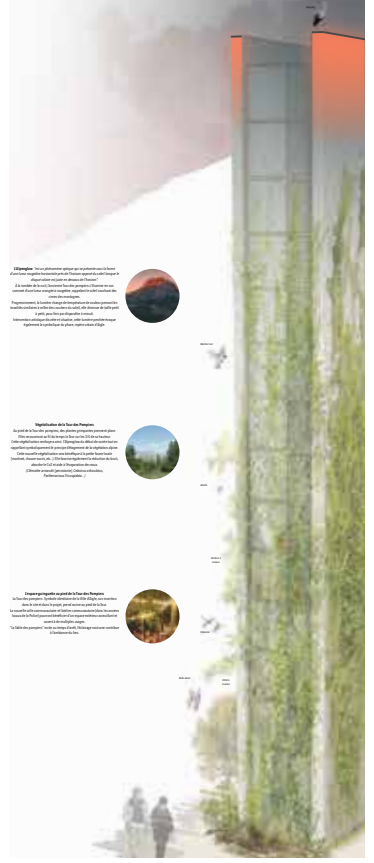


Coupe AN - La rue Plantour devient une zone de rencontre - Echelle 1:150



### Genius Loci

#### La tour des pompiers



**Éléments** : Cette tour est conçue pour être un véritable « phare » de la place, illuminant la place et ses alentours. L'ambiance nocturne est conçue pour être un véritable « phare » de la place, illuminant la place et ses alentours.

**Signification de la Tour des Pompiers** : Cette tour est conçue pour être un véritable « phare » de la place, illuminant la place et ses alentours. L'ambiance nocturne est conçue pour être un véritable « phare » de la place, illuminant la place et ses alentours.

---

# IN SITU

---

**Bureau pilote, architectes paysagistes**

In Situ

Emmanuel Tonetti

**Ingénieur en mobilité**

b-plan engineering

Jean-Christophe Bircher

**Artiste**

Robert Ireland

La volonté du groupement est de proposer un futur aménagement générateur d'une diversité d'événements jouant un rôle culturel et social tels que le marché hebdomadaire, le marché de Noël, les braderies, les réunions sportives, le festival Aigle'In Music, des concerts. La place du Marché devient aussi un lieu incitant à la déambulation, à la pause et à la contemplation. L'ambition des candidats est que cette nouvelle place fasse parler d'elle dans la région !

Selon les porteurs du projet le bâtiment de l'Hôtel de Ville opère aujourd'hui comme séparateur plutôt qu'unificateur du centre d'Aigle. Fort de ce constat, la proposition suggère de différencier des qualités d'emplacements afin de créer des intensités, intimités et ambiances adaptées à des usages spécifiques.

L'avenue Chevron est maintenue à 50 km/h mais l'aménagement global incite à une réduction des vitesses, notamment par la création d'une bande centrale de 2 m de largeur entre les voies de circulation. La place du Marché devient intégralement piétonne, avec possibilité de circulation pour les cycles et les livraisons.

La rue Plantour est aménagée quant à elle en zone de rencontre. La zone débute sur le haut de la rue du Midi et règle la circulation sur la place des terrasses.

Les arrêts de bus sont face à face sur l'avenue Chevron, dégageant ainsi la place de tout obstacle. Cet emplacement est jugé comme judicieux.

Les mâts fixes (8-10m de hauteur) proposés ont pour fonction d'une part d'éclairer et, d'autre part d'indiquer le changement de nature de la zone.

Une mise en valeur de la tour est proposée par un éclairage à l'intérieur de la structure, sur toute sa hauteur. Allumé la nuit, ce monolithe élancé se verra loin à la ronde et deviendra dès lors identitaire à la ville d'Aigle.

Le projet s'ancre dans l'histoire aiglonne par son intervention artistique distillant des propositions ponctuelles au travers de l'espace : bannières inspirées d'éléments historiques, mâts modulables répondant à la tour des pompiers, écritures au sol pour rappeler le passage de la Moneresse ...

# NON RETENU

Le projet installe une réflexion sur la simplicité et la sobriété des matériaux

L'enrobé bitumineux est utilisé pour unifier l'ensemble de l'aménagement et assurer une bonne accessibilité à tous les usagers.

La présence de pierres naturelles définit la géométrie de la place du Marché. Au pied des arbres, les pastilles plantées sont recouvertes d'un revêtement semi-perméable, favorisant une infiltration naturelle de l'eau.

Enfin, les fontaines et le mobilier d'assise de la place participent à la singularité du projet. Ces éléments jouent un rôle majeur grâce à leur caractère particulier. Le béton sera utilisé comme base pour leur construction, puis des pierres de la région.

Les différentes typologies de plantation proposées sont propres à chaque emplacement et participent à la création d'une diversité d'ambiance au sein du périmètre de réflexion.

La végétalisation est habilement travaillée et son aspect structurant est apprécié.

## Synthèse du collège d'experts

Le collège d'experts souligne un projet très ancré, un discours cohérent et le sentiment d'un travail avancé avec un parti pris assez fort. La proposition artistique originale séduit.

Le collège relève également l'évolution au gré des dialogues.

Le concept de végétation comme élément structurel fort du projet séduit.

Le projet est très travaillé, très dessiné, et apparaît en contrepartie un peu figé et cela dès les premières phases du dialogue.

Une prise de risque ou des tests spatiaux plus affirmés, auraient permis sans doute une réponse plus ambitieuse.

Le Collège relève le traitement pertinent des enjeux de mobilité, tout en trouvant qu'il manque d'ambition, notamment sur le statut des rues.

# IN SITU

## AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DU MARCHÉ D'AIGLE

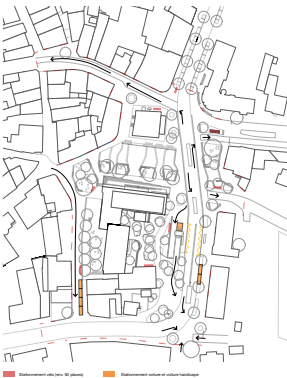
MANDAT D'ETUDES PARALLÈLES - RENDU FINAL

IN SITU - BPLAN - IRELAND

### CONTEXTE TERRITORIAL ET CONNEXIONS ROUTIÈRES



### MOBILITÉ ET STATIONNEMENT



### PLAN GÉNÉRAL 1:200



**Introduction au contexte et au projet général**  
 Aigle jouit d'une position stratégique entre les Lacs et les Alpes. Cette situation lui a valu un développement touristique important, entraînant un grand nombre d'usagers supplémentaires pour lesquels le réaménagement de la place du marché sera un impératif majeur.

Identificateur d'une topographie marquée, Aigle est caractérisée par les terres agricoles et un paysage d'exception. Ce dernier contribue à l'attrait touristique de la ville patrimoniale de la région. Le hameau isolé de la Vigne et du Vin est d'ailleurs présent au sein des murs du château; cette caractéristique réside dans l'importance de la construction du projet.

Riches de son passé, la vieille ville d'Aigle contribue activement à la valeur patrimoniale de cette ville. Parmi les lieux de caractère, il faut citer le bâtiment historique qui constitue le centre de la vie urbaine. Aujourd'hui, il est encore en valeur, une habitude appréciée par les visiteurs et de l'importance patrimoniale se propose aux visiteurs entre ses habitations. Le projet a pour ambition de contribuer à améliorer activement le cadre historique de la ville grâce aux aménagements proposés.

Fait de son emplacement à proximité du Bourg, la Place du Marché représente un lieu emblématique pour Aigle. Chaque dimanche, elle a été réaménagée en espace public et accueille des milliers de visiteurs et de commerçants. Cette place a été réaménagée en espace public et a été transformée en simple parking. Aujourd'hui, il est temps de lui redonner sa place patrimoniale et de lui rendre son caractère. Les aménagements proposés permettent de faire le centre de la place. Ce projet de réaménagement a été conçu dans le respect de l'architecture existante. L'objectif de ce projet est d'articuler une diversité d'usages, supports de vie quotidiens.

Les propositions du projet permettent de répondre aux besoins et de créer une configuration favorable à la vie en société, contrôlée à chaque instant par la présence de la ville. L'aménagement d'une zone patrimoniale d'importance historique est un enjeu majeur. Le projet de réaménagement de la place du marché est un projet de réaménagement patrimonial. Il vise à la distribution, à la préservation et à la conservation. La place du marché sera donc d'importance majeure.

**La mobilité à l'échelle de la ville**  
 La ville d'Aigle bénéficie d'un statut majeur en matière d'accessibilité : une zone d'arrêt de bus et de transport direct vers les zones touristiques des habitants et activités. Néanmoins, les particularités géographiques et topographiques rendent encore à ce jour l'appréhension complexe en matière de mobilité urbaine, parfois indépendante. Ainsi, si la place de l'accessibilité dans l'aménagement urbain est généralement sous-estimée, elle ne peut pas être négligée.

Si les aménagements réalisés doivent être conçus pour répondre aux besoins des 20 à 30 personnes locales, ils ne doivent pas moins répondre aux besoins des visiteurs. Afin de ne pas créer de conflit avec les visiteurs et les habitants, le projet de réaménagement public se doit d'être évolutif.

**Traitements des Traversées Charnières**  
 Le réaménagement d'une place historique, bordée d'une rue centrale, se heurte inévitablement aux contraintes pratiques. Ce qui est impossible aujourd'hui pour le traitement de la traversée, l'aménagement de l'axe de la traversée Charnières sera traité à la fois en fonction de la traversée Charnières et de la traversée de la traversée Charnières. Ce qui est impossible aujourd'hui pour le traitement de la traversée Charnières, il est temps de lui redonner sa place patrimoniale et de lui rendre son caractère. Les aménagements proposés permettent de faire le centre de la place. Ce projet de réaménagement a été conçu dans le respect de l'architecture existante. L'objectif de ce projet est d'articuler une diversité d'usages, supports de vie quotidiens.

Les propositions du projet permettent de répondre aux besoins et de créer une configuration favorable à la vie en société, contrôlée à chaque instant par la présence de la ville. L'aménagement d'une zone patrimoniale d'importance historique est un enjeu majeur. Le projet de réaménagement de la place du marché est un projet de réaménagement patrimonial. Il vise à la distribution, à la préservation et à la conservation. La place du marché sera donc d'importance majeure.

**Transport public**  
 Les axes de bus sont placés de manière flexible, face à face, au sud de la Place du Marché et en contrepoint avec celle-ci. Conformément à la demande, la zone prévue sur Charnières. Seuls les cycles pourront déborder au lieu à l'arrêt.

Il est également proposé de profiter de la création d'un nouveau point de contact sur la ligne Aigle-Aix pour créer un point central, conforme à la Ligne, et de réaménager la partie Ouest de l'axe des Charnières. Ceci permet également de modifier l'axe de la rue au sud de l'axe des Charnières et de structurer les cycles avec les autres usagers.

Le projet propose sur l'axe des Charnières un agencement spécifique pour améliorer le confort d'accès des personnes à mobilité réduite.

**Valeurs**  
 La pertinence du projet constitue un enjeu d'importance majeure pour le développement et le bien-être de la ville. L'objectif est de garantir un agencement de la place du marché qui soit évolutif, flexible et adapté aux besoins de la ville. Le projet de réaménagement de la place du marché est un projet de réaménagement patrimonial. Il vise à la distribution, à la préservation et à la conservation. La place du marché sera donc d'importance majeure.

**Régimes de circulation**  
 Dans l'attente d'une éventuelle possibilité de création de zones de rencontre sur route carrefour, l'axe principal sera traité en zone 30. Les axes secondaires seront tous traités en zone 30. La place du Marché devrait également permettre, avec possibilité de circulation pour les cycles et les piétons.

La rue Patrice sera aménagée en zone de rencontre. La zone dédiée sur le haut de la rue du MDC et règle la circulation sur la place des traversées.



# IN SITU

## AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DU MARCHÉ D'AIGLE

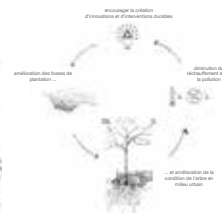
MANDAT D'ETUDES PARALLÈLES - RENDU FINAL

IN SITU - BPLAN - IRELAND

### MISE EN VALEUR DU FIL DE L'EAU



### UNE NOUVELLE FAÇON DE PLANTER



**Planter les arbres de demain**

La nécessité de planter des arbres en ville est aujourd'hui incontournable. Mais le principal enjeu est de planter les bons arbres dans les conditions optimales, afin de maximiser leur potentiel durant les années à venir. Pour ce faire, nous proposons plusieurs mesures concrètes :

- Une attention particulière portée sur le choix des espèces. Elles seront sélectionnées pour leur capacité d'adaptation à nos conditions locales, leur résistance au changement climatique, à la pollution et aux maladies.
- La question du sol de base est en débat. La place du marché de Aigle a la chance de bénéficier d'un socle sol fort de tous niveaux, ce qui permettra de développer et faire prospérer nos arbres.
- La création systématique de fosses favorisant des plantations ciblées. Ces fosses seront construites d'un mélange d'argiles locales, d'engrais végétaux / compost, afin d'assurer le meilleur environnement possible. Il s'agit d'une nouvelle approche de construction d'un sol. La structure de sol est ainsi davantage pensée et perméable afin de gérer au mieux les fortes précipitations et l'évaporation naturelle de l'eau de pluie.

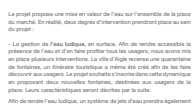
### L'eau ludique, la mise en scène de l'histoire du lieu



### L'eau ludique



### L'eau mélancolique



### Plantations résistantes aux changements climatiques

#### Les arbres de place



- Les arbres de place (Rondeur d'Ormeau, Chêne, etc.)
- Les arbres emblématiques des terrasses arborées (Chêne, etc.)
- Les arbres emblématiques des terrasses arborées (Chêne, etc.)
- Les arbres emblématiques des terrasses arborées (Chêne, etc.)
- Le mail d'arbres (Sapin, etc.)
- Le jardin de la main (Chêne, etc.)
- Accompagnement existant (Chêne, etc.)

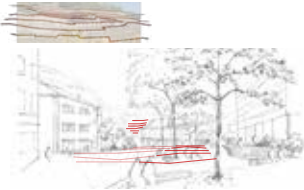
# IN SITU

## AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DU MARCHÉ D'AIGLE MANDAT D'ETUDES PARALLÈLES - RENDU FINAL

IN SITU - BPLAN - IRELAND 

### MATÉRIALITÉ, TÉMOIN DE L'IDENTITÉ DU LIEU

Inspiration des caractéristiques du vignoble



### Références d'aménagements - le revêtement, reflet du territoire



### Références de textures



### La matérialité

Le projet respecte une vision durable et locale, tout en respectant une identité des matériaux pour faciliter la lecture de l'aménagement. Sédiments - couleurs - matières - provenance placés au sein de l'aménagement :  
- La structure de pierre naturelle dénote la matérialité de la place du marché.  
- Au sein des allées, les dalles jointives sont choisies d'un revêtement compatible avec une utilisation soutenue de l'espace.  
- Les revêtements de la voirie sont de la pierre, provenant du site de l'Église de la Grande Rue, pour une matérialité locale et durable.  
- Les allées sont revêtues d'un revêtement compatible avec une utilisation soutenue de l'espace.  
- Afin d'apporter une lisibilité supplémentaire, revêtement de la voirie pour faciliter l'orientation de l'aménagement et assurer une bonne accessibilité à tous les usagers.



### INTERVENTIONS VERTICALES & ÉCLAIRAGE

Mats fixes ou modulables



Éclairage style guirlande



Une tour identifiable pour la ville



### Les mats modulables

Au point précis, le point de rencontre, à l'ère de la mondialisation, une tour de hauteur variable, et identifiable du projet, se dresse sur la tour des journaux. C'est une structure fixe de 10m, et dont que monument vertical à la forme dépliée, permettant de concevoir un espace géométrique linéaire avec une dimension plus organique de la tour. La structure passe d'un espace linéaire à la tour du marché, celle de la projection des stands de commerce, et des stands, à un espace d'usage des structures, de façon plus ou moins dense, pour d'autres activités éphémères.

### La tour

Notre proposition est que la dimension symbolique de la tour de hauteur variable, et identifiable du projet, se dresse sur la tour des journaux. C'est une structure fixe de 10m, et dont que monument vertical à la forme dépliée, permettant de concevoir un espace géométrique linéaire avec une dimension plus organique de la tour. La structure passe d'un espace linéaire à la tour du marché, celle de la projection des stands de commerce, et des stands, à un espace d'usage des structures, de façon plus ou moins dense, pour d'autres activités éphémères.

### Exemple des bornes originales et rétrovissées



### Les mats fixes

Ces mats de 10m de hauteur, ont pour fonction d'une part d'indiquer et, d'autre part d'indiquer le changement de nature de la zone. Les structures et leur verticalité renvoient à celle de la tour des journaux. Les mats chromés sont créés de nuit grâce à la tour des journaux.



### Les bornes

Les mats servent d'attache pour le projet artistique « Rapports » - ils sont munis d'un miroir permettant de rendre des dalles comme aux afin de leur les caractéristiques de leur propre matière.  
- bornes servent de bornes dans la Place des Terrasses, lors de restauration, ainsi qu'à la Place - Guinguette - d'origine artisanale et en contact étroit avec l'histoire de la ville. Le projet propose une occupation plus dense et humaine, qui accompagne les usagers, les commerçants, les artisans et régule une suspension d'aménagement en tant que tel à la mesure d'un fait marquant de la ville. Les bornes sont des bornes et font.

productions (journalières) et activités (sociales) de la ville du commerce... Ces images à grande échelle (120 X 80 cm) sont des œuvres éphémères et artistiques, les bornes servent de bornes dans la Place des Terrasses, lors de restauration, ainsi qu'à la Place - Guinguette - d'origine artisanale et en contact étroit avec l'histoire de la ville. Le projet propose une occupation plus dense et humaine, qui accompagne les usagers, les commerçants, les artisans et régule une suspension d'aménagement en tant que tel à la mesure d'un fait marquant de la ville. Les bornes sont des bornes et font.

### La place un jour de marché



### La place un jour de marché de Noël



### La place un jour de festival



---

# POINT DE VUE

---

**Bureau pilote, architectes paysagistes**

Atelier Point de vue

Kevin Merino

**Ingénieur en mobilité**

Bisa

Pauline Revaz

**Expert en participation**

En commun

Julien Ineichen

**Artiste**

Olivier Company

**Architectes**

Rotative Studio

Caterina Viguera

La proposition des porteurs du projet s'articule autour du parti pris très poussé de cocréation de projet en coopération avec un panel de citoyennes et citoyens d'Aigle.

Le diagnostic des candidats fait état que cet espace se situe en un point stratégique et spécial de la ville, avec un fort dialogue visuel avec le paysage alpin, patrimonial et viticole, qui est un miroir identitaire des citoyen(ne)s. L'équipe propose de positionner la place comme centre de la ville, comme point principal de rencontres des aiglon(ne)s. La topographie est profondément modifiée. La suppression de tous les emmarchements de l'Hôtel de ville permet de le relier de manière très fluide à l'ancienne maison de ville, tout en créant un dénivelé fort en direction de l'ouest.

La proposition fait état de plusieurs secteurs définis, tels qu'un espace plat et polyvalent, une zone de pique-nique accompagnée d'arbres fruitiers et une fontaine à boire. La place propose également une série de gradins où l'on peut s'asseoir durant les pauses de midi ou pour un événement culturel, un espace réservé et ombragé pour des terrasses de bars et restaurants, notamment devant la tour, élément symbolique et identitaire de la place. Un espace dédié à la culture potagère communautaire, de loisirs voit également le jour ainsi qu'un nouveau pôle modal d'arrêt de bus, comme nouvelle seuil de la place du marché, située au centre de cet axe Nord-Sud.

La proposition met en avant une volonté de réduction du trafic motorisé et suggère pour cela différentes solutions, dont notamment la réduction du gabarit de la chaussée, le déplacement de l'axe de la chaussée vers l'est et une limitation à 30 km/h pour l'avenue Chevron. La rue Plantour voit son statut déclassé en zone 20 km à sens unique. Les mobilités douces sont favorisées sur tout le secteur.

L'usage nocturne proposé se décline en fonction des atmosphères recherchées et des événements ponctuels ou annuels.

La nuit, les terrasses paysagères s'endorment avec leurs habitants, sans lumière. Seule la place centrale bénéficie d'un éclairage depuis des mâts. La tour se transforme en lanterne comme un signal identitaire.

Elle fait aussi l'objet de l'intervention artistique qui

# NON RETENU

propose d'amener le paysage dans la place par un jeu de miroirs coiffant le sommet de la tour.

Le revêtement de la place est formée d'un béton constitué de fragments de pierre naturelle, lissé, apparenté à du terrazzo. Les zones de terrasses et de marché sont prévues en un revêtement perméable et drainant, type gravier. Un béton de type terrazzo est proposé pour la zone de circulation routière, secteur de la place du Marché et arrêt de bus et un enrobé bitumeux pour la zone de circulation routière, hors du secteur de la place du marché.

Différentes strates de végétation sont proposées, prolongeant l'alignement de la rue du Collège à l'avenue Chevron. Le végétal productif trouve sa place dans le projet. La strate basse accompagnera les «glariers», aux pieds des arbres et dans les différents espaces récupérateur des eaux pluviales.

## Synthèse du collège d'experts

Si le collège d'experts salue le parti pris de co-création affiché par les porteurs du projet, parti pris qui avait d'ailleurs contribué à leur participation au MEP, il peine toutefois à identifier un résultat pleinement maîtrisé.

Le collège s'interroge sur le choix d'un périmètre restreint mais salue le rapport donné par le projet à la relation entre les deux bâtiments de la place même s'il est jugé peu réaliste. La liaison entre l'Hôtel de ville et la rue Plantour n'est pas considérée comme réglée.

La matérialisation des sols en béton, à très grande majorité imperméable, ne semble ni convaincante ni judicieuse au vu des enjeux climatiques à venir.

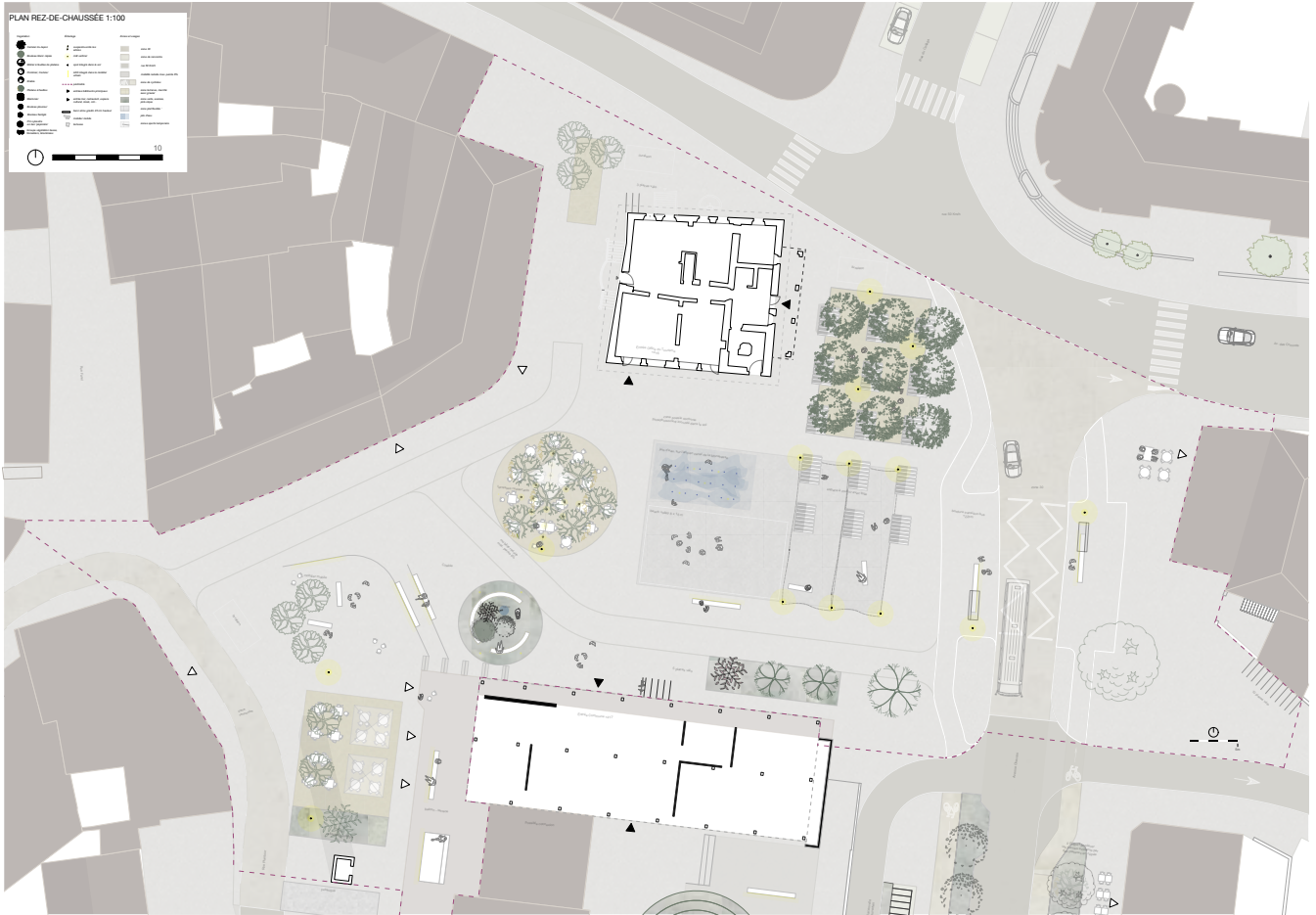
Le projet proposé, malgré des éléments séduisants comme sa modularité et sa capacité d'évolution, paraît peu abouti et un peu brouillon, comme résultant moins d'une vision cohérente que de la somme de propositions.

Le projet de mobilité, même s'il propose des solutions originales n'est pas réglé et manque cruellement de rigueur. Les raccords entre l'avenue Chevron et les rues du Collège et Chamossaire ne sont pas réalistes. La gestion des cycles en site propre sur un court secteur offre plus d'inconvénients que d'avantages.

La proposition artistique séduit par sa poésie et son manifeste pour l'écologie.



# POINT DE VUE





# POINT DE VUE



Gravier rond local, tailles différentes

**Platanes**  
L'objectif est de créer une atmosphère de verdure et de fraîcheur dans le cadre d'un espace public. Les platanes sont choisis pour leur capacité à créer une ombre dense et à résister aux conditions urbaines. Ils sont plantés en alignement pour structurer l'espace et offrir un cadre agréable aux usagers.



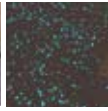
platanes et éclairage doux



Mât d'éclairage pour les atmosphères événementielles



Eclairage intégré dans les sol pour les espaces avec eau



Poesie nocturne phosphorescent incrusté au sol



Marronnier



Bouleau cepée accompagnant fontaine

**Boiseries** Permettre de créer un cadre agréable et structurer l'espace public. Les boiseries sont choisies pour leur capacité à créer une atmosphère chaleureuse et à résister aux conditions urbaines. Elles sont plantées en alignement pour structurer l'espace et offrir un cadre agréable aux usagers.



SECTION @ 1:75



Toile



Marché Nibel



Marché



## 5. RECOMMANDATION POUR LA SUITE

Ayant désigné le projet Crapaud fou comme lauréat des mandats d'étude parallèles portant sur la requalification de la place du Marché à Aigle, le collège d'experts recommande à la Municipalité d'Aigle :

- d'entériner sa proposition en désignant le projet Crapaud fou comme lauréat ;
- de mandater les porteurs du projet pour les phases SIA 31 (avant-projet), SIA 32 (projet) et SIA 33 (demande d'autorisation) pour l'inscrire dans le cadre des conditions matérielles et financières définies ;
- de mandater les porteurs du projet pour la réalisation d'une maquette d'avant-projet apte à une présentation publique.

## 6. SIGNATURES DU COLLEGE D'EXPERTS

Le présent rapport est approuvé et signé par l'ensemble des membres du collège d'experts

### Président

Bertrand Vignal Agence Base, Lyon

### Membres professionnels

Cécile A. Passet Indépendante, Lausanne

Laetitia Bettex Indépendante, Morges

Martin Gauthier Commune d'Aigle

Julien Woesner Chef du service d'urbanisme, Yverdon-Les-Bains

Olivier Estoppey Indépendant, Aigle

### Membres non professionnels

Frédéric Borloz Ancien syndic d'Aigle

Grégory Devaud Syndic d'Aigle

Cynthia Roulin Commune d'Aigle

Damien Hediger Commune d'Aigle

### Membre suppléant

Jan Forster Agence Forster Paysage, Prilly

Handwritten signatures in blue ink corresponding to the list of experts. The signatures are: Bertrand Vignal, Cécile A. Passet, Laetitia Bettex, Martin Gauthier, Julien Woesner, Olivier Estoppey, Frédéric Borloz, Grégory Devaud, Cynthia Roulin, Damien Hediger, and Jan Forster.